commune d'Illiers Combray

ARRÊTÉ

N° 2024-185

ARRETE DE NOTIFICATION D'UN PROCES VERBAL RELATIF A L'ETUDE D'UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC EGLISE SAINT-JACQUES

Nous , Maire d'Illiers-Combray,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R610-5 du Code Pénal,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, les articles R123-1 à R123-55, R. 143-23, R.143-24, R.143-38, R.143-41, R.143-34, R ;143-42et R.143-45
Vu l'article 40 du décret n°95-26 du 8 mars 1995
Vu les instructions générales du règlement de sécurité : arrêté du 25 juin 1980 modifié,
Vu le type de classement de l'établissement : ON de 5ème catégorie
Vu l'AVIS FAVORABLE de la Commission de sécurité du mercredi 9 juin 2022 pour l'église Saint Jacques situé Place de l'Eglise à Illiers-Combray.

ARRÊTE

Article 1 : Il est notifié à l'exploitant, l'Avis favorable à la poursuite de l'activité de l'établissement

Article 2 : toutefois le propriétaire et l'occupant devront réaliser les prescriptions suivantes :

a) Rajouter un bloc autonome d'éclairage de sécurité au-dessus de la porte d'accès PMR.
b) Déverrouiller les portes des sorties de secours et désigner des personnes chargées d'ouvrir les portes en cas d'évacuation dès lors que l'établissement accueille plus de 50 personnes.
c) Veiller à ne pas entraver les dégagements et allées

Article 3 : Monsieur le Maire , Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir.

Fait à Illiers-Combray le 06 août 2024
Marie-Claude FRANCOIS
1ère Adjointe au Maire d'Illiers-Combray

MAIRIE 28120 ILLIERS COMBRAY

Accusé de réception en préfecture
028-212801963-20240807-AR-2024-185-AR
Date de télétransmission : 07/08/2024
Date de réception préfecture : 07/08/2024